



SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Bordereau de collecte

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage (TA), calculée sur 68% de votre masse salariale, évoluent. Cette dernière comprend désormais une part appelée « dépenses libératoires » correspondant à 13% de votre TA, dont vous pouvez flécher votre versement :



-  Pour le financement des formations professionnelles dispensées au Lycée
-  Pour des subventions en nature au CFA

MONTANT A PAYER DIRECTEMENT A HORTIPOLE EVREUX

Versement à partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 mai 2021

Montant



Virement IBAN :

FR76

BIC



Chèque n°

Banque

A l'ordre de

TRESOR PUBLIC

Référence à mentionner dans le libellé du virement ou le document avec votre chèque :

TA2021 – HORTIPOLE EVREUX

RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE

Nom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code Postal / Ville	<input type="text"/>
Code APE / SIRET	<input type="text"/>
Personne à joindre	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>

BORDEREAU A RETOURNER

Horti-Pôle EVREUX
6 rue Georges Politzer
27032 EVREUX CEDEX

Siret n° 192 711 075
Code RNE :
027 11 07 G

Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé à réception du bordereau de votre règlement par le Lycée.

SUBVENTIONS EN NATURE AU CFA

Le Centre de Formation d'Apprentis établira un reçu destiné à l'entreprise daté du jour de livraison des matériels et équipements en indiquant l'intérêt pédagogique de ces biens ainsi que la valeur comptable justifiée par l'entreprise selon les modalités fixées par l'arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle du 27 décembre 2019.

Besoin d'informations ? Contactez Madame BOURGEOIS par email à anne-marie.bourgeois@educagri.fr